

DIVISION DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVES

DEEP/06-363-199 du 25/09/06

TABLEAU D'AVANCEMENT A LA CLASSE EXCEPTIONNELLE DES ECHELLES DE REMUNERATION DE CHARGE D'ENSEIGNEMENT D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE ANNEE SCOLAIRE 2006/2007

Références : Décret 64.217 du 10/03/1964 modifié

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Chefs des Etablissements d'Enseignement Privés
du second degré sous contrat

Affaire suivie par : Mme GONALONS - Tel : 04 42 95 29 05 - Fax : 04 42 95 29 24

RECTIFICATIF DES CONDITIONS D'ECHELONS (BO N° 25 du 22 Juin 2006)

Les fiches annexes d'inscription déjà reçues seront corrigées par la DEEP.

J'invite tous les enseignants qui remplissent les conditions à postuler

AVANT LE

Mercredi 4 octobre 2006, délai de rigueur

Conditions d'inscription au Tableau d'avancement à la classe exceptionnelle de l'échelle de rémunération de CE EPS

- ➔ Avoir, au **31/12/2005**, atteint le 5ème échelon de la hors classe de l'une des échelle de rémunération concernées
- ➔ Etre en fonction au **01/09/2006**

Procédure :

Chaque candidat(e) remplira la fiche de candidature en annexe

La fiche, dûment renseignée et datée par le candidat, sera remise au chef d'établissement et transmise par voie hiérarchique, sous le timbre de la **DIVISION DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVE**

Signataire : Patrick ARNAUD, Secrétaire Général Adjoint de l'Académie d'Aix-Marseille.

**AVANCEMENT A LA CLASSE EXCEPTIONNELLE DES ECHELLES DE REMUNERATION
DE CHARGE D'ENSEIGNEMENT D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE**

Décret N°64-217 du 10 mars 1964 modifié

FICHE DE CANDIDATURE

☐ 1ère demande

☐ Renouvellement

DISCIPLINE :

OPTION :

NOM :

NOM DE JEUNE FILLE :

prénom :

Date de naissance :/..../....

ETABLISSEMENT D'AFFECTATION :

ECHELLE DE REMUNERATION ET ECHELON

→ ECHELLE DE REMUNERATION (1) :

→ ECHELON AU 31 DECEMBRE 2005 :

→ ANCIENNETE DANS LE 5^{ème} ECHELON A LA MEME DATE :

TOTAL DES POINTS DE BONIFICATIONS

(1) CE EPS HORS CLASSE

Réservé au Rectorat

Ayant pris connaissance de la note de service, je certifie l'exactitude des renseignements figurant sur la présente fiche de candidature.

A

le

TRANSMIS AUX SERVICES RECTORAUX LE

SIGNATURE DU MAITRE

TAMPON ET SIGNATURE DU CHEF D'ETABLISSEMENT